



République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN – COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à vingt heures deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Val d'Ornain, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITCOLIN, Maire.

Composition de l'assemblée

PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS / POUVOIRS
Frédéric PETITCOLIN, Maire	Christelle SAUSSE, absente, donne pouvoir à Ghislaine AUBRY, avec instructions de vote
Olivier PIGUET, 1er adjoint	Philippe JACQUOT, absent, donne pouvoir à Pierre-Louis ROLET, avec instructions de vote
Christelle MAIGNAN, 2ème adjointe	Johan FINCK, absent, donne pouvoir à Frédéric PETITCOLIN, avec instructions de vote
Pierre-Louis ROLET, 3ème adjoint	
Ghislaine AUBRY	
Jérôme THYRIOT	
Ludivine VILLEFROY	
Florine LARCHER	
Camille JACQUINOT	
Julia TOLETTI	
Véronique BERGER	
Christian MULLER	

Nombre de membres en exercice : 15. Présents : 12. Représentés : 3. Votants : 15.

Secrétaire de séance : Camille JACQUINOT.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026, préalablement transmis aux conseillers municipaux, est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'est formulée.

DÉCISION — Le procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2026 est approuvé.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_072 - Requête du Collectif citoyen de Val d'Ornain – Autorisation d'ester en justice

Le Maire informe le Conseil municipal que, par notification du 29 juillet 2026, le greffe du tribunal administratif de Nancy a transmis à la commune la requête n° 2602666-1 présentée par le Collectif citoyen de Val d'Ornain, présidé par M. Olivier Toletti. Cette requête porte sur une décision municipale du 21 mai 2026 relative au loyer de la partie habitation de l'immeuble communal situé 6 rue du Moulin à Mussey. Les griefs évoqués dans la requête concernent notamment un excès de pouvoir, un conflit d'intérêts et du favoritisme.

Le Maire indique avoir transmis au tribunal administratif un mémoire en défense. La procédure se trouve à ce stade dans une phase contradictoire ; le juge pourra demander des éléments complémentaires, statuer sur la requête ou poursuivre l'instruction contentieuse.

DÉCISION — Le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune devant le tribunal administratif de Nancy dans cette affaire et, le cas échéant, à désigner un avocat afin d'assurer la défense des intérêts communaux.

Vote : adopté sans opposition ni abstention exprimée.

DE_2026_073 - Modification des délégations consenties au Maire

La délibération n° 2026-039 du 9 avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire doit être sécurisée juridiquement à la suite des observations formulées dans le cadre du contrôle de légalité. Les formulations renvoyant aux « conditions fixées par le Conseil municipal » peuvent imposer de nouvelles délibérations pour chaque situation non expressément prévue et alourdir le fonctionnement communal.

Sont concernés les points 4 (droit de préemption), 5 (actions en justice et transactions), 7 (autorisations d'urbanisme), 9 (subventions et organismes financeurs) et 11 (admission en non-valeur des titres de recettes).

DÉCISION — Le Conseil municipal décide de substituer à la délibération n° 2026-039, pour les points 4, 5, 7, 9 et 11, une rédaction supprimant les mentions « dans les conditions fixées », « dans les conditions définies », « dans les cas définis », « dans les limites fixées » et « dans la limite d'un seuil fixé par le Conseil municipal ».

Vote : adopté sans opposition ni abstention exprimée.

DE_2026_074 -Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Les délibérations actuelles relatives à la taxe d'habitation sur les logements vacants deviennent caduques à compter du 1er janvier 2027. Une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation doit entrer en application en 2027. Une délibération d'institution doit être prise avant le 1er octobre 2026. Le taux sera fixé ultérieurement, lors du vote des taux fiscaux, au vu des bases prévisionnelles communiquées par l'État en 2027.

Les élus échangent sur le nombre potentiel de logements concernés et sur la durée de vacance ouvrant droit à taxation. Il est convenu que ces éléments seront précisés lors du débat relatif au taux.

DÉCISION — Le Conseil municipal institue la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027 et charge le Maire de notifier cette décision aux services compétents.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_075 - Création de la Commission d'appel d'offres

La commune doit constituer une commission d'appel d'offres pour les marchés à venir, notamment la création d'un terrain de foot à 5 et la sécurisation de la traversée de Mussey. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission comprend le Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Sont désignés membres titulaires : Olivier PIGUET, Christian MULLER et Ludivine VILLEFROY. Sont désignés membres suppléants : Philippe JACQUOT, Véronique BERGER et Julia TOLETTI.

DÉCISION — La Commission d'appel d'offres est créée selon la composition ci-dessus.

DE_2026_076 - Désignation d'un notaire pour les opérations immobilières communales

Afin de sécuriser les acquisitions, cessions, locations, baux et autres opérations portant sur les biens communaux, le Conseil examine le principe du recours à un notaire. Il est rappelé que l'acte authentique apporte une sécurité juridique renforcée et peut notamment permettre une exécution plus directe des obligations prévues au bail.

La disponibilité de l'étude sollicitée et la nécessité de mettre rapidement en location deux logements communaux sont évoquées. Le coût est supporté par la commune et équivaut à un demi loyer.

DÉCISION — Le Conseil municipal autorise le recours à une étude notariale pour la rédaction des actes officiels relatifs aux achats, ventes et locations de terrains et biens immobiliers communaux. Le Maire est autorisé à signer les avant-contrats, actes, baux et documents nécessaires et à accomplir les vérifications utiles, dans le respect des règles applicables.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_077 - Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies

À la suite de l'appel de l'Association des Maires de France en faveur des communes touchées par les feux de forêt, le Conseil municipal examine la possibilité d'un soutien financier versé par l'intermédiaire de la Protection Civile. Les élus estiment qu'un don de 1 000 € reste compatible avec les capacités financières de la commune et le calendrier des investissements.

DÉCISION — La commune versera un don de 1 000 € à la Protection Civile afin de contribuer au soutien des communes sinistrées par les incendies. Le Maire est habilité à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_078 - GDSA 55 – Lutte contre le frelon asiatique

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Meuse (GDSA 55) propose une convention permettant à la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'acquisition de pièges sélectifs et la destruction des nids de frelons asiatiques. L'adhésion ne comporte pas de frais pour la commune. Le coût annoncé d'une intervention dans le cadre du dispositif est de 50 € par nid, contre des tarifs privés pouvant être sensiblement supérieurs.

Les élus soulignent l'intérêt sanitaire et environnemental du dispositif, ainsi que la nécessité de communiquer auprès des habitants. La commune décide de prendre en charge les interventions concernant les nids de frelons asiatiques situés sur les propriétés privées. Le nombre de pièges à acquérir, leur implantation, leur entretien ainsi que le cadrage budgétaire de la prise en charge seront précisés avec les référents.

Christian MULLER et Pierre-Louis ROLET sont désignés référents communaux afin d'assurer le suivi des actions et la coordination avec le GDSA 55.

DÉCISION — Le Maire est autorisé à signer la convention avec le GDSA 55. La commune prendra en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur les propriétés privées des administrés de la commune, dans la limite de 10 nids par an. Les référents travailleront à la définition du nombre de pièges, de leur implantation et des modalités de prise en charge.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_079 - Tarif des affouages

Le tarif communal de l'affouage est actuellement fixé à 7 € le stère. Il est rappelé que ce tarif demeure très inférieur au prix du bois de chauffage vendu dans le commerce, mais que les affouagistes supportent eux-mêmes les coûts d'exploitation, de carburant et de matériel. Le nombre d'affouagistes étant limité, une hausse du tarif n'est pas jugée opportune.

La caution de 105 € est maintenue. Un échange intervient sur son principe, certains élus considérant qu'elle constitue une garantie utile du respect des obligations d'exploitation, tandis que Christian MULLER exprime son désaccord sur son maintien et des réserves sur son caractère dissuasif.

DÉCISION — Le tarif des affouages est maintenu à 7 € le stère et la caution à 105 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE_2026_080 - Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud – Rapport d'activité 2025

Le rapport d'activité 2025 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, composé de 69 pages, a été transmis aux conseillers municipaux le 7 juillet 2026. Sa présentation répond à l'obligation d'information du Conseil municipal sur l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

DÉCISION — Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de Meuse Grand Sud.

Vote : 0 vote contre ; 2 abstentions. Julia TOLETTI / Véronique BERGER

DE_2026_081 - Meuse Grand Sud – Désignation des représentants à la CLECT

La commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), chargée d'évaluer le coût des compétences transférées entre les communes et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

DÉCISION — Olivier PIGUET est désigné représentant titulaire et Pierre-Louis ROLET représentant suppléant de la commune à la CLECT.

12. Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le Maire porte à la connaissance du Conseil les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie pour lesquelles la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain. Depuis 2015, la décision finale est déléguée à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Une vente est notamment signalée concernant un bien situé rue des Dames, cédé par M. et Mme Jacques à Mme Céline Marquant pour un montant de 74 000 €.

13. Questions diverses et informations

13.1. Commande groupée de granulés de bois

Quatre fournisseurs ont été sollicités. L'offre retenue pour les granulés en sacs est celle de Bricomarché : 5,75 € le sac, soit 379,50 € la palette de 66 sacs (990 kg), pour un produit 100 % résineux français certifié. La livraison est proposée à tarif dégressif : 10 € pour une palette, 18 € pour deux et 25 € pour trois. Une camionnette peut également être mise à disposition pour 5 €. Environ 27 habitants ont commandé, représentant près de 30 tonnes. Pour le vrac, l'offre de Pritzkowski est retenue à 375 € la tonne livrée. Une nouvelle opération pourra être envisagée en cours d'hiver et une commande groupée de fioul pourra être étudiée l'année prochaine.

13.2. Organisation du secrétariat en septembre

En raison de l'absence d'une secrétaire pendant le mois de septembre, le secrétariat fonctionnera avec 50 % de son effectif habituel. Une adaptation temporaire des horaires d'accueil du public pourra être mise en place si la charge de travail le nécessite. L'organisation définitive sera arrêtée au retour de congés de Lætitia.

13.3. Comptages routiers

La commune a sollicité le Département pour réaliser gratuitement plusieurs campagnes de comptage de vitesse, de trafic et de tonnage dans les villages. Varney devrait être équipé début septembre. Trois campagnes sont envisagées afin de disposer de données objectives, d'évaluer les aménagements déjà réalisés et d'orienter les futurs projets de sécurisation routière. Les emplacements seront arrêtés avec les services départementaux.

Un problème de végétation débordant sur la chaussée à proximité du passage à niveau en direction de Varney est également signalé par Christian MULLER. Un courrier sera transmis au propriétaire.

13.4. Boîtes à livres

La gestion et la mise en valeur des boîtes à livres communales sont évoquées. Christian MULLER indique qu'il assurera le suivi de celle de Mussey, dont il était à l'initiative. Une visite régulière, environ tous les quinze jours, permettra de ranger les ouvrages et d'écarter ceux qui seraient dégradés. Une meilleure signalétique et une communication dans les supports municipaux sont envisagées, ainsi que d'éventuelles animations autour de la lecture.

13.5. Enquête publique PLUi et PDA

L'enquête publique relative au PLUi et au PDA se déroulera du 15 septembre au 20 octobre 2026. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Mussey le samedi 3 octobre 2026 de 10 h à 12 h. Les administrés pourront également se rendre aux autres permanences organisées sur le territoire.

13.6. Travaux du café communal et avenants

L'avancement global des travaux est estimé à environ 85 %. La cuisine, comme voté par l'ancien conseil municipal reste à la charge du futur locataire et reste à réaliser. La terrasse doit être réalisée début septembre. La fin des travaux est envisagée pour la fin septembre, alors que le calendrier initial prévoyait fin Mai début Juin 2026.

Le futur restaurateur a obtenu son financement bancaire et dispose d'accords de principe concernant plusieurs subventions. Concernant les avenants estivaux, le montant présenté s'établit à 7 037,48 € HT, notamment pour des adaptations de chauffage, d'électricité, de menuiserie et d'isolation. Ce montant reste inférieur à l'enveloppe de 20 479 € précédemment autorisée, indépendamment de l'avenant antérieur de toiture d'environ 23 000 €.

Un défaut important de finition est constaté sur la toile acoustique posée sur les murs de la salle : les joints et raccords restent très visibles. La commune refuse la réception en l'état et demande une reprise sans surcoût pour la collectivité.

13.7. Journée citoyenne de nettoyage des berges de l'Ornain

La journée citoyenne est programmée le samedi 26 septembre 2026 de 9 h à 14 h, avec un barbecue prévu à l'atelier communal. Les démarches réglementaires doivent être transmises à la DDT et les services compétents informés. Une communication sera diffusée sur Iliwap et Facebook afin de recueillir les inscriptions.

Le nombre de participants permettra de déterminer l'ampleur des travaux. Les interventions seront limitées aux secteurs accessibles au tracteur, notamment pour l'extraction des embâcles. Une réunion préparatoire sera organisée avec les inscrits. Les équipements de protection individuelle, les outils autorisés et les consignes de sécurité seront définis à cette occasion afin de limiter les risques liés notamment à l'usage des tronçonneuses.

13.8. Distribution du Petit Écho

Le Petit Écho ayant été validé par la commission communication, son impression est prévue le vendredi suivant la séance. Les élus disponibles sont invités à participer à sa distribution le samedi matin, avec rendez-vous en mairie afin de répartir les secteurs.

13.9. Passage à niveau

Le Maire indique avoir relancé à plusieurs reprises (3) M. Calin concernant les travaux attendus au passage à niveau. Une dernière relance est prévue début septembre afin d'obtenir un engagement précis sur la nature des travaux, le calendrier et les modalités. À défaut d'avancée, une autre solution devra être recherchée. La SNCF devra être associée aux travaux en raison de la sensibilité aux vibrations des équipements de signalisation situés à proximité.

13.10. Chats errants

La question des chats errants est rappelée. Le sujet est en cours d'étude au sein de la commission vie communale. Les élus soulignent la nécessité de distinguer les animaux réellement errants des chats appartenant à des particuliers avant toute intervention ou dispositif avec un organisme de protection animale.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire
Frédéric PETITCOLIN



La secrétaire de séance
Camille JACQUINOT